

# Rapport d'évaluation

**Politique institutionnelle  
d'évaluation des programmes du**

**Collège CDI - Administration. Technologie. Santé**

*Janvier 2014*

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

**Québec** 

## **Introduction**

Le Collège CDI - Administration. Technologie. Santé est un établissement d'enseignement collégial privé non subventionné. Une nouvelle version de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) a été adoptée par le Collège le 6 décembre 2012. Cette politique s'applique aux programmes de formation collégiale menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) ainsi qu'aux programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP).

La PIEP du Collège comporte neuf sections : les finalités de la PIEP, les objectifs de la PIEP, les objectifs institutionnels de l'évaluation des programmes, les règles d'éthique, le partage des responsabilités, le processus d'évaluation d'un programme d'études, le système d'information sur les programmes d'études, le mode de détermination des programmes à évaluer et la révision de la politique.

## **Évaluation de la politique**

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège CDI, lors de sa réunion tenue le 22 janvier 2014. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011<sup>1</sup>. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

### **Finalités et objectifs**

La politique contient des finalités et des objectifs qui sont clairs, précis et mesurables. Ceux-ci visent de manière explicite l'amélioration continue de la qualité des programmes et de la formation offerte. De plus, le texte expose des principes déontologiques qui encadrent le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation.

### **Partage des responsabilités**

La présentation des rôles et des responsabilités des différents intervenants est précisée et le partage est adapté à la structure du Collège. Il revient au directeur régional des études de déterminer le programme à évaluer. Le responsable à la conformité et à la réglementation s'assure de la mise en œuvre et de la révision de la politique alors que les responsabilités relatives à l'approbation du devis d'évaluation et l'adoption du rapport d'évaluation d'un programme sont assumées par l'équipe de direction. L'élaboration et l'application d'un plan d'action sont également intégrées dans les fonctions du responsable à la conformité et à la réglementation.

La composition du comité d'évaluation est clairement établie dans la politique. Bien que les modalités d'évaluation prévoient la participation des professeurs, des étudiants et des diplômés, la participation du personnel professionnel et technique au processus d'évaluation n'est pas prévue par la politique. La Commission est d'avis que le Collège gagnerait à l'inclure dans sa politique.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. *Cadre de référence*, mars 2011, 24 pages.

## **Système d'information sur les programmes**

Le système d'information sur les programmes est sous la responsabilité du directeur national de l'analyse, du directeur national au placement et du directeur national des études. Des données locales sont retenues afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre de chaque programme et d'en apprécier les résultats. De nature perceptuelle, statistique et documentaire, elles sont notamment recueillies par l'entremise de sondages, d'enquêtes, d'activités de suivi de stage, de bilans des rencontres des comités consultatifs et de rapports sur les besoins du marché du travail. Par ailleurs, le système d'information prévoit récolter des données auprès des principales personnes concernées, soit la clientèle étudiante, le corps professoral, les finissants et les employeurs. Les données portent entre autres sur le profil des personnes admises, le nombre d'inscriptions, le taux d'inscription et de désistement, le taux annuel de croissance, le taux de réussite par cours, le taux de diplomation par cohorte, ainsi que le taux de placement annuel.

## **Mode de détermination des programmes d'études à évaluer**

La PIEP du Collège adopte un processus continu d'évaluation des programmes. La direction de campus, la Direction des admissions, la Direction du service de placement et/ou la Direction des études peuvent porter à l'attention du directeur régional des études et au responsable à la conformité et à la réglementation toute information jugée appropriée et qui pourrait nécessiter une évaluation partielle ou même complète d'un programme d'études. Le choix des programmes à évaluer est conditionnel au suivi de plusieurs indicateurs : évolution du recrutement, modification du taux de diplomation, informations du milieu de travail, changement du taux de placement dans le domaine, date de la dernière évaluation du programme, nombre de campus pour le programme offert, programme en anglais/français et évaluation des effectifs dans le programme. Toutefois, la politique ne prévoit pas de périodicité maximale pour l'évaluation complète de chaque programme. C'est pourquoi

*la Commission recommande au Collège d'établir une telle périodicité afin de s'assurer que l'ensemble de ses programmes fait l'objet d'une évaluation complète sur une période maximale.*

## **Processus d'évaluation d'un programme**

La politique du Collège présente clairement les étapes d'évaluation d'un programme et contient les critères qui lui permettent d'apprécier les principales dimensions de son programme. Ces derniers sont ceux proposés par la Commission, soit la pertinence, la

cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

De plus, la politique décrit le contenu du devis d'évaluation, qui comprend notamment le mode de sélection des programmes à évaluer, les critères retenus et le type de données recherchées, la méthodologie, le partage des responsabilités ainsi qu'un calendrier des opérations. Le devis doit être approuvé par l'équipe de direction. La réalisation de l'évaluation est prise en charge par le comité d'évaluation. Le contenu type du rapport d'évaluation est également décrit dans la politique. Il inclut le contexte d'évaluation, la description du programme, le devis d'évaluation, l'analyse des données et les recommandations. Enfin, la politique prévoit l'élaboration d'un plan d'action et son approbation par la Direction générale et confie le suivi de l'évaluation à l'équipe de direction.

### **Mécanisme de révision de la politique**

Un processus de révision est défini dans la politique. Le responsable à la réglementation et à la conformité est responsable, conjointement avec un comité prévu à cet effet, de réviser la politique à tous les trois ans selon les critères d'exhaustivité et d'efficacité potentielle. Exceptionnellement, et avec l'approbation préalable des instances décisionnelles concernées, une demande de modification de la PIEP, avant le terme prévu de trois ans, peut être déposée au responsable à la conformité et à la réglementation. Par ailleurs, la politique comprend un mécanisme d'autoévaluation de l'application de la PIEP basé sur les critères de conformité et d'efficacité.

## **Conclusion**

La Commission juge que la Politique institutionnelle de gestion des programmes du Collège CDI - Administration. Technologie. Santé est **partiellement satisfaisante**. Elle comprend seulement une partie des composantes et des éléments essentiels. En effet, la Commission recommande au Collège d'établir une périodicité d'évaluation afin de s'assurer que l'ensemble de ses programmes fait l'objet d'une évaluation approfondie sur une période maximale.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Nancy Plamondon, agente de recherche